

DECISION N° 57124 /MINESEC DU 01 MARS 2024
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJEREM

LYCEE BILINGUE DE NGAOUNDAL

Censeur par intérim : Monsieur **MOUSSA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **771 540-Y**, précédemment Surveillant Général au CES de Danfili-Mambal, en remplacement de Monsieur PAHAMI André, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

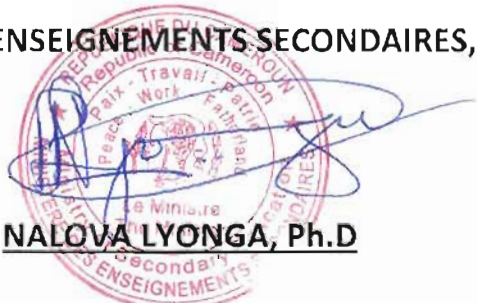
Article 3.- Le Proviseur du Lycée Bilingue de Ngaoundal est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 01 MARS 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DRES-AD
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO


NALOVA LYONGA, Ph.D